

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votant par procuration 10
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 4 avril 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK,
Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM,
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY,
Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.18/04.25

**Objet : Budget Ville
Compte financier unique (CFU) 2024**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.18/04.25

**Objet : Budget Ville
Compte financier unique (CFU) 2024**

Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

Aussi, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 précise que les collectivités territoriales doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Dans ce cadre, il appartient à Madame le Maire d'établir, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, un Compte Financier Unique (CFU) du budget principal mais également de ses deux budgets annexes (développement économique et restauration).

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- d'améliorer la qualité des comptes et,
- de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production de ce document.

Par ailleurs, les collectivités doivent remplir les prérequis à la mise en œuvre d'un CFU à savoir :

- délibérer en faveur de l'adoption du référentiel M57,
- adhérer à Actes et procéder à la télétransmission de tous actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (télétransmission des documents budgétaires en format XML).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L2222-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.03/02.22 du 24 février 2022 approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Préfecture de Seine-Maritime pour la transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat dont notamment les actes budgétaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.114/11.23 du 30 novembre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Ville de Lillebonne et ses deux budgets annexes (développement économique et restauration) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.18/04.25

**Objet : Budget Ville
Compte financier unique (CFU) 2024**

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui permet aux collectivités n'ayant pas participé à l'expérimentation du CFU sur les exercices 2021 à 2023 d'en produire un à compter de l'exercice, qui sera présenté en 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 (n° D.14/03.24) approuvant le budget Ville 2024,

Considérant que l'adoption d'un CFU est obligatoire pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes,

Considérant que la collectivité remplit les prérequis à la mise en œuvre d'un CFU,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du CFU,

Considérant que le CFU présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Considérant que la présentation du CFU 2024 du budget Ville se présente de la manière suivante :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	13 919 427,99 €	18 992 136,00 €	32 911 563,99 €
	Recettes réalisées	7 085 386,67 €	20 186 185,53 €	27 271 572,20 €
	Restes à réaliser	4 849 446,85 €	0,00 €	4 849 446,85 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 039 865,82 €	20 347 198,76 €	34 387 064,58 €
	Dépenses réalisées	7 158 057,28 €	17 726 270,30 €	24 884 327,58 €
	Restes à réaliser	6 485 656,23 €	0,00 €	6 485 656,23 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-72 670,61 €	2 459 915,23 €	2 387 244,62 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	120 437,83 €	1 355 062,76 €	1 475 500,59 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	47 767,22 €	3 814 977,99 €	3 862 745,21 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 636 209,38 €	0,00 €	-1 636 209,38 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 588 442,16 €	3 814 977,99 €	2 226 535,83 €

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.18/04.25

**Objet : Budget Ville
Compte financier unique (CFU) 2024**

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2024 tels que présentés pour le budget Ville,
- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du budget Ville.

Sous la présidence de Monsieur BELGHACHEM et hors de la présence de Madame le Maire qui quitte la salle au moment du vote, le Conseil Municipal procède à l'adoption du CFU du budget Ville.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,



Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

M. Tarek HAMMAN.

Ville de Lillebonne

Synthèse du compte financier unique 2024



VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	17 726 270,30€
Recettes (b)	20 186 185,53€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 459 915,23€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 355 062,76€
Résultat de clôture 2024 (e = c+d)	3 814 977,99€
INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	7 158 057,28€
Recettes (b)	7 085 386,67€
Excédent N-1 investissement (c)	120 437,83€
Dépenses totales (d=b+c)	7 205 824,50€
Solde d'exécution (e=a-d)	47 767,22€
Restes à réaliser	4 849 446,85€
Recettes (x)	
Dépenses (y)	6 485 656,23€
solde (f=x-y)	- 1 636 209,38€
Besoin de financement de l'investissement 2024 (g= e+f)	-1 588 442,16€
RÉSULTATS 2024	
Excédent de fonctionnement	3 814 977,99€
Besoin de financement de l'investissement	-1 588 442,16€
Résultat global de clôture	2 226 535,83€
Affectation du résultat	
à la couverture du besoin de financement C/1068	1 588 442,16€
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	2 226 535,83€

- Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à + 3 814 977,99 €.
- Il doit couvrir prioritairement le besoin en financement de la section d'investissement, soit - 1 588 442,16 €.
- Pour 2024, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit par conséquent à 2 226 535,83 €, contre 1 355 062,76 € en 2023.

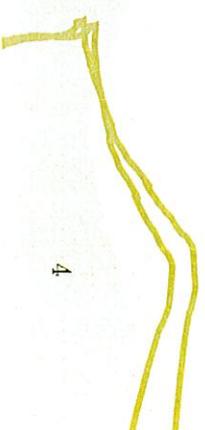
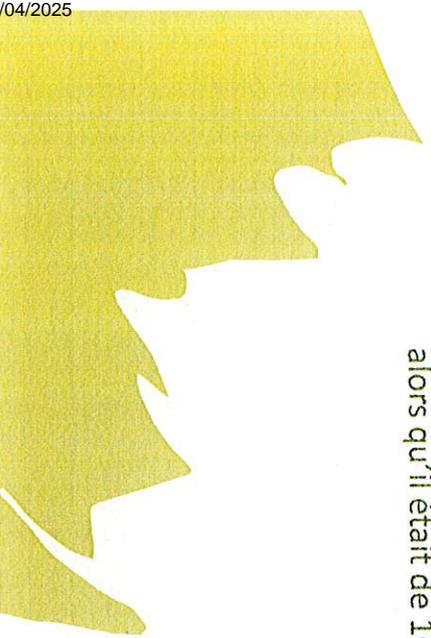
Dépenses en euros						Recettes en euros					
Libellé	BP	BG	CA	RAR	Tx d'exécution *	Libellé	BP	BG	CA	RAR	Tx d'exécution *
Charges à caractère général	4 797 085,76	4 769 085,76	3 963 047,19		83,10%	Produits des services	864 685,00	864 685,00	971 743,69		112,38%
Charges de personnel	8 921 422,00	8 921 422,00	8 715 027,65		97,69%	Impôts et taxes (sauf 731)	9 585 815,00	9 585 815,00	9 585 959,00		100,00%
Autres charges de gestion courante	3 049 779,00	3 100 779,00	3 028 962,91		97,68%	Fiscalité locale	4 147 363,00	4 147 363,00	4 141 634,64		99,86%
Atténuations de produits	200 500,00	200 500,00	197 570,00		98,54%	Dotations, subventions, participations	4 194 068,00	4 194 068,00	4 576 871,20		109,13%
Charges financières	363 000,00	368 000,00	336 168,72		91,35%	Autres produits de gestion courante	146 088,00	146 088,00	404 061,06		276,59%
Charges spécifiques	3 100,00	3 100,00	1 211,21		39,07%	Atténuations de charges	33 500,00	33 500,00	51 883,47		154,88%
Opérations d'ordre	3 012 312,00	2 984 312,00	1 484 282,62			Produits financiers	7 200,00	7 200,00	7 495,09		104,10%
						Produits spécifiques	0,00	0,00	414 498,54		
						Opérations d'ordre	13 417,00	13 417,00	32 038,84		238,79%
						Excédent reporté de fonctionnement	1 355 062,76	1 355 062,76	1 355 062,76		100,00%
Total fonctionnement	20 347 198,76	20 347 198,76	17 726 270,30		84,57%	Total fonctionnement	20 347 198,76	20 347 198,76	21 541 248,29		105,87%
Immobilisations incorporelles	141 544,01	128 544,01	80 923,15	30 208,34	86,45%	Dotations, fonds divers et réserves	526 000,00	526 000,00	543 269,03	0,00	103,28%
Subventions d'équipements versées	574 211,49	224 211,49	42 160,21	29 153,74	31,81%	Subventions d'investissement reçues	3 338 579,00	3 454 824,00	603 671,11	2 849 446,85	99,95%
Immobilisations corporelles	930 068,83	930 068,83	818 396,70	36 265,44	91,89%	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00%
Immobilisations en cours	10 369 979,49	10 931 224,49	4 380 483,59	6 390 028,71	98,53%	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	114,48	0,00	0,00%
Dépenses financières	1 745 400,00	1 745 400,00	1 740 202,31	0,00	99,70%	Immobilisations en cours	0,00	110 000,00	0,00		
Autres (dotations, subventions, participations)	15 000,00	15 000,00	12 095,04	0,00	80,63%	Produits des cessions	390 000,00	390 000,00			
Dépenses imprévues						Excédents de fonctionnement capitalisés	2 402 291,99	2 402 291,99	2 402 291,99		100,00%
Opérations d'ordre	65 417,00	65 417,00	83 796,28		128,10%	Opérations d'ordre	3 064 312,00	3 036 312,00	1 536 040,06		
						Excédent reporté d'investissement	120 437,83	120 437,83	120 437,83		
Total investissement	13 841 620,82	14 039 865,82	7 158 057,28	6 485 656,23	97,18%	Total investissement	13 841 620,82	14 039 865,82	7 205 824,50	4 849 446,85	100,81%
Total Général	34 188 819,58	34 387 064,58	24 884 327,58	6 485 656,23	90,87%	Total Général	34 188 819,58	34 387 064,58	28 747 072,79	4 849 446,85	103,34%

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement inscrites au budget est d'un niveau inférieur à celui de 2023, soit 84% contre 91% en 2023. Il s'explique en majeure partie par la baisse des fluides, au chapitre des charges à caractère général (011).

Les recettes de fonctionnement sont traditionnellement légèrement sous-évaluées par prudence, ce qui explique un taux de réalisation de ces recettes supérieur à 100%.

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 100% (avec RAR) pour 2024. Il était à 99% en 2023 et 102% en 2022. Cette évolution s'explique notamment par la non prise en charge de certaines dépenses dans le cadre du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) en 2023.

En dépenses d'investissement, on constate un taux de réalisation de 97% (avec les RAR) pour 2024, alors qu'il était de 103% en 2023 et 95% en 2022.



ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2023	%	Réalisations 2024	%	Evolution
70 - Produits des services du domaine	893 661,32	4,56%	971 743,69	4,82%	8,74%
73 - Impôts et taxes	9 586 936,00	48,92%	9 585 959,00	47,56%	-0,01%
731 - Fiscalité locale	4 218 654,44	21,53%	4 141 634,64	20,55%	-1,83%
74 - Dotations, subventions, participations	4 143 138,39	21,14%	4 576 871,20	22,71%	10,47%
75 - Autres produits de gestion courante	130 931,70	0,67%	404 061,06	2,00%	208,60%
013 - Atténuations de charges	47 175,18	0,24%	51 883,47	0,26%	9,98%
76 - Produits financiers	7 289,08	0,04%	7 495,09	0,04%	2,83%
77 - Produits exceptionnels	570 417,48	2,91%	414 498,54	2,06%	-27,33%
Total Fonctionnement	19 598 203,59	100,00%	20 154 146,69	100,00%	2,84%

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,15 M€ en 2024, soit une augmentation de 2,84 % par rapport à 2023. Cela s'explique par :
 - Une augmentation des **produits des services du domaine** liée par un rattrapage de remboursement de taxe foncière et TEOM ainsi que la continuité du travail de mise à jour du cimetière.
 - Les produits de fiscalité locale sont en légère baisse malgré la revalorisation des bases fiscales. Cela s'explique par le lissage de la revalorisation des valeurs locatives professionnelles des locaux industriels qui se retrouvent dans les compensations suite à leur exonération de 50%.
 - L'augmentation des **dotations** s'explique par la hausse de la participation de la CAF dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) ainsi que par la réévaluation des bases pour la compensation des exonérations des taxes foncières des locaux industriels de 3,9% pour 2024.
 - L'augmentation des **autres produits de gestion courante** s'explique par l'intégration des rattachements annulés, du remboursement de sinistres, des avoirs dans ce chapitre depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature M57.
 - Les **produits exceptionnels** sont les mandats annulés sur exercices antérieurs et les cessions. La forte volatilité de cette recette explique qu'elle soit très souvent exclue des analyses financières afin ne pas fausser les comparaisons.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2023	%	Réalisations 2024	%	Evolution
011 - Charges à caractère général	4 421 155,21	27,03%	3 963 047,19	24,40%	-10,36%
012 - Charges de personnel	8 504 270,92	52,00%	8 715 027,65	53,66%	2,48%
65 - Autres charges de gestion courante	2 887 729,25	17,66%	3 028 962,91	18,65%	4,89%
014 - Atténuations de produits	198 330,00	1,21%	197 570,00	1,22%	-0,38%
66 - Charges financières	280 190,66	1,71%	336 168,72	2,07%	19,98%
67 - Charges exceptionnelles	63 756,16	0,39%	1 211,21	0,01%	-98,10%
Total fonctionnement	16 355 432,20	100,00%	16 241 987,68	100,00%	-0,69%

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de -0,69 % comparé à l'année 2023. Cela s'explique par :

- **Une baisse de 10,36 % des charges à caractère général.** Cette baisse s'explique principalement par la baisse des fluides suite aux nouveaux tarifs des marchés renouvelés en 2024 par le SDE 76 (- 440 000 €).
- **Une hausse de 2,48 % du chapitre 012** liée à la revalorisation indiciaire majorée de 5 points au 1^{er} janvier 2024, aux heures supplémentaires liées aux Julibonales et aux élections ainsi qu'à la mise en place de la participation à la mutuelle pour les agents. S'ajoute à cela l'augmentation habituelle du GVT (Glissement Vieillessement Technicité).
- **Une hausse de 4,89 % du chapitre 65** correspondant à l'indemnité d'éviction du Crédit Mutuel, des subventions versées dans le cadre des aides aux énergies suite au passage en M57 et à la hausse de la subvention versée au CCAS.
- **Une hausse de 19,98 % du chapitre 66.** Augmentation des charges de la dette suite à la hausse des taux d'intérêt sur les prêts à taux variables.
- **Les charges exceptionnelles ont baissé.** Le montant en 2023, correspond à la démolition d'une maison en ruine, sise 95 rue Goubermoullins (arrêté de mise en sécurité-procédure d'urgence du 17/08/2023).

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2023	%	2024	%	variation
Dotations, fonds divers, réserves	2 558 640,36	57,16%	2 945 561,02	35,07%	15,12%
Subventions d'invest. reçues	717 506,41	16,03%	3 453 117,96	41,11%	381,27%
Emprunts et dettes assimilées*	1 200 000,00	26,81%	2 000 000,00	23,81%	66,67%
Immobilisations incorporelles		0,00%	114,48	0,00%	
Immobilisations en cours		0,00%		0,00%	
Autres recettes financières		0,00%		0,00%	
Total recettes d'investissement	4 476 146,77	100,00%	8 398 793,46	100,00%	87,63%

* réalisation hors restes à réaliser

L'évolution du chapitre « Dotations, fonds divers et réserves » s'explique par le fait que la couverture de besoin de financement (compte 1068) est plus importante en 2024 qu'en 2023.

L'augmentation des subventions d'investissement s'explique par les subventions liées au projet de restructuration du complexe Fernand Bigot.

L'emprunt contracté en 2023 a été mobilisé en 2024. L'emprunt contracté en 2024 sera mobilisé au 1^{er} trimestre 2025. Il est donc comptabilisé en restes à réaliser sur l'exercice 2025.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2023		2024		Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	192 231,55	2,19%	111 131,49	0,82%	-42,19%
21 - Immobilisations corporelles	1 253 950,53	14,27%	854 662,14	6,30%	-31,84%
23 - Immobilisations en cours	5 655 703,45	64,36%	10 770 512,30	79,43%	90,44%
16 - Remboursement d'emprunts	1 558 078,35	17,73%	1 740 202,31	12,83%	11,69%
204 - Subventions d'équip. versées	119 543,18	1,36%	71 313,95	0,53%	-40,34%
Autres	8 061,79	0,09%	12 095,04	0,09%	50,03%
Total	8 787 568,85	100,00%	13 559 917,23	100,00%	54,31%

Le programme d'investissement 2024 a été réalisé à plus de 97 %, ce qui explique une évolution à la hausse des immobilisations par rapport à 2023 (95%). L'année 2024 est marquée en partie par l'ensemble des travaux de réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot.

Les subventions d'équipement versées sont composées chaque année de la subvention d'investissement à l'Association Culturelle Julibona (ACJ). En 2024, La ville de Lillebonne a versé une participation à l'ACJ pour les travaux du parquet de scène. A partir de 2024, suite au passage en nomenclature M57, les aides aux particuliers (ORFO/AVAP/aides aux énergies) se retrouvent en dépense de fonctionnement.

LES RESTES À RÉALISER

Section d'Investissement (en M€)	2023 (reportés sur BP 2024)	2024 (reportés sur BP 2025)
Restes à réaliser dépenses	4 761 308,82	6 485 656,23
Restes à réaliser recettes	2 238 579,00	4 849 446,85
Solde	-2 522 729,82	-1 636 209,38

Evolution des restes à réaliser



LISTE DES PRINCIPAUX RESTES À RÉALISER (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Fond friche "Point"	24 000,00	Participation Csa pour Fond friche "Point"	12 000,00
Mission de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour les travaux de reconversion de l'ancienne école Carnot	191 731,56	Participation du département et de l'ANS pour la création du PUMP TRACK	110 045,00
Travaux d'étanchéité toiture et panneaux photovoltaïques de l'école Prévert	281 770,62	Participation de divers financeurs pour travaux de réhabilitation du complexe sportif Bigot	2 593 405,85
Travaux de remplacement de bardage du bâtiment maternelle du centre de loisirs	106 132,26	Participation du Département pour le remplacement des menuiseries de l'école du Clairval	40 545,00
Divers travaux au CCI	192 576,41	Participation de la CAF le remplacement du bardage du centre de loisirs	55 602,00
Travaux de remplacement des menuiseries de l'école Primaire du Clairval	191 731,56	Participation de la Région pour l'étude du schéma directeur	30 000,00
Fourniture et pose d'un columbarium au cimetière	22 758,00	Emprunt 2024	2 000 000,00
Mission de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et travaux pour le projet Bigot	5 206 142,09		
Divers travaux à l'hôtel de ville	41 408,83		
Création d'un terrain de jeu PUMP TRACK	156 020,40		
TOTAL	6 414 271,73	TOTAL	4 841 597,85

AUTOFINANCEMENT

	2023	2024	Evolution 2023/2024
Recettes de gestion	19 020 497 €	19 732 153 €	3,74%
Dépenses de gestion	16 011 485 €	15 904 608 €	-0,67%
Épargne de gestion	3 009 012 €	3 827 545 €	27,20%
Résultat financier	-272 902 €	-328 674 €	20,44%
À dont intérêts	280 191 €	335 169 €	20,14%
Résultat exceptionnel hors cessions	30 958 €	11 744 €	-62,07%
À dont produits exceptionnels hors cessions	94 714 €	12 955 €	-86,32%
À dont charges exceptionnelles	63 756 €	1 211 €	-98,10%
Épargne brute hors cessions	2 767 068 €	3 510 615 €	26,87%
Remboursement du capital courant	1 558 078 €	1 739 802 €	11,66%
Épargne nette hors cessions	1 208 990 €	1 770 813 €	46,47%

La capacité d'épargne nette de la Ville a augmenté de 46,47 % entre 2023 et 2024. Ces bons résultats permettent d'abonder la part des fonds propres nécessaires à la réalisation du programme d'équipements et de modérer le recours à l'emprunt.

GESTION DE LA DETTE

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt mobilisé au CA
2021	251 778,51 €	1 451 340,37 €	1 703 118,88 €	9 888 179,96 €	0,00 €
2022	238 668,89 €	1 508 218,89 €	1 746 887,78 €	9 379 961,07 €	1 000 000,00 €
2023	278 990,66 €	1 558 078,35 €	1 837 069,01 €	9 021 882,72 €	1 200 000,00 €
2024	335 168,72 €	1 739 802,31 €	2 074 971,03 €	9 282 080,41 €	2 000 000,00 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET AVANTAGES EN NATURE AUX ASSOCIATIONS

Subventions et avantages en nature associations sportives		Subventions et avantages en nature associations non sportives	
Subvention USL	305 282,50 €	Subvention CCI	730 287,00 €
Avantages en nature USL	203 999,13 €	Avantages en nature CCI	142 086,70 €
Subventions exceptionnelles USL	- €	Subvention MJC	199 911,57 €
Subventions aux associations sportives (hors USL)	45 447,04 €	Avantages en nature MJC	142 907,85 €
Avantages en nature associations sportives (hors USL)	67 256,86 €	Subventions aux associations non sportives	60 794,20 €
		Subventions exceptionnelles aux associations non sportives	2 400,00 €
		Subventions en nature associations non sportives	96 013,00 €
TOTAL	621 987,53 €	TOTAL	1 374 400,32 €



STRUCTURE DES GARANTIES D'EMPRUNTS

BENEFICIAIRES	MONTANT INITIAL	CRD AU 31/12/2024	REPARTITION DETTE	INTERETS	CAPITAL
LOGEO SEINE ESTUAIRE	52 134 414,06	41 280 892,20	71,37%	883 142,06	1 260 278,61
IMMOB BASSE SEINE	2 583 435,80	1 966 547,28	3,40%	58 138,93	71 511,72
LOGEAL IMMOBILIERE	13 834 372,27	10 668 518,97	18,44%	222 176,45	474 247,52
SEMINOR	5 004 183,40	3 925 625,71	6,79%	132 692,87	92 697,80
TOTAL	73 556 405,53	57 841 584,16	100,00%	1 296 150,31	1 898 735,65

Répartition de la dette garantie 2024 par bénéficiaires

